

Étude : les modes de déplacement des Français et leurs conséquences¹

Comment les Français se partagent-ils la route en 2022 ?

La crise sanitaire, la hausse des prix du carburant, et l'émergence des nouveaux engins de déplacement personnel motorisés ont accéléré la multiplication des modes de transports individuels des Français. En 2021, il s'est ainsi vendu plus de 2,7 millions de vélos et plus de 900 000 trottinettes électriques.

Pour connaître l'évolution des modes de déplacement individuels, MMA a mené une étude auprès des Français. Quels sont aujourd'hui leurs usages et pratiques au quotidien ? Qu'en est-il de leur comportement et de leur connaissance des règles ?

Une évidence : les Français sont devenus multimodaux avec un usage moyen de 2,2 modes de transport individuel. Mais, s'ils s'avèrent généralement attentifs sur la route, il leur arrive d'adopter des comportements à risque et les nouvelles règles de partage de la route ne sont pas assez connues.

Les Français sont devenus multimodaux

Les Français utilisent en moyenne 2,2 modes de transport pour leurs déplacements réguliers. 75 % en utilisent 2 ou plus et 29 % 3 ou plus.

La voiture et la marche sont privilégiées : 85 % des Français utilisent la voiture au moins une fois par semaine et 71 % la marche. Ensuite, 22 % utilisent le vélo, 9 % une trottinette électrique ou autre engin de déplacement personnel motorisé (EDPM) et 8 % un deux-roues motorisé.

Utilisation régulière d'un mode de transport individuel (au moins une fois / semaine) :



La **voiture**
individuelle

85 %



La **marche** à pied
uniquement

71 %



Le **vélo personnel** ou
en système de vélo
en libre-service

22 %



Une **trottinette**
électrique
ou autre EDPM

9 %



Un **deux-roues**
motorisé (scooter/
moto)

8 %

Des modes de déplacement jugés dangereux

Si ces derniers modes de déplacement sont jugés pratiques, ils sont aussi considérés comme dangereux : motocyclistes, cyclistes et trottinettistes jugent leurs moyens de transport risqués (respectivement 34 %, 32 % et 27 %).

Des risques multiples sont d'ailleurs perçus sur la route, provenant principalement des autres usagers. Ainsi, pour plus de 2/3 des piétons, les plus grands dangers sont les trottinettes électriques ou vélos sur le trottoir (68 %) et les conducteurs inattentifs (65 %). Les automobilistes sont l'un des principaux risques identifiés par 64 % des cyclistes, 46 % des motocyclistes et des trottinettistes.

L'état et le partage de la route sont également perçus comme des obstacles. Ainsi, 47 % des piétons considèrent l'état du trottoir comme l'un des plus grands dangers ; 49 % des cyclistes et 38 % des trottinettistes le fait d'emprunter des voies partagées avec d'autres usagers ; et 37 % des motocyclistes les aspérités de la chaussée.

L'étude montre également que les usagers vulnérables se sentent plus en danger que les autres. 62 % des cyclistes considèrent le vélo comme le véhicule avec lequel ils sont le plus en danger ; 47 % des trottinettistes, les trottinettes électriques, et 37 % des conducteurs de deux-roues motorisés leur moto.

Des comportements à risque sur la route

De façon générale, les usagers de la route disent faire attention lors de leurs déplacements. Pour autant, quel que soit leur(s) mode(s) de transport, les Français reconnaissent adopter des comportements à risque. Par exemple :

- 79 % des **piétons** reconnaissent traverser en dehors de passages piétons, 35 % marchent ou traversent sans regarder devant eux.
- 50 % des **trottinettistes** disent ne pas toujours laisser la priorité aux piétons, 44 % roulent en utilisant leur téléphone à la main (69 % chez les 18 à 24 ans).
- 40 % des **cyclistes** changent de file ou de direction sans l'indiquer, 40 % ne respectent pas toujours les feux.
- 61 % des conducteurs de **deux-roues motorisés** dépassent les limitations de vitesse, 52 % font des dépassements dangereux.
- 71 % des **automobilistes** reconnaissent faire des excès de vitesse

De nouvelles règles du Code de la route encore mal connues

L'étude montre par ailleurs que certaines règles du Code de la route sont mal connues. Des règles pourtant essentielles à la sécurité de tous les usagers. Par exemple :

- 50 % des Français ne savent pas que la trottinette électrique est interdite avant 12 ans,
- 49 % ignorent que les vélos sont parfois autorisés à circuler dans le sens inverse de la circulation automobile,
- 46 % ignorent qu'il est interdit de rouler à vélo sur le trottoir après 8 ans,
- 40 % ne savent pas que les engins de déplacement électriques (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue) doivent circuler sur la piste cyclable lorsqu'elle existe.

Sensibilisation au partage de la route

« Notre étude confirme que les Français sont devenus multimodaux, une réalité bénéfique pour notre environnement et notre santé. Revers de la médaille : en 2021, les usagers vulnérables représentaient 2/3 des personnes tuées en agglomération². L'étude montre aussi que nous prenons tous des risques sur la route, quel que soit le mode de transport utilisé.



Le respect du Code de la route et des autres usagers est la clé pour des déplacements sûrs et apaisés. Il existe 1 000 façons de se déplacer, mais l'important est de le faire en sécurité. », explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Pour sensibiliser les Français à la vulnérabilité de certains usagers et au partage de la route, MMA lance une campagne de prévention.

1. Étude réalisée par OpinionWay pour MMA du 21 au 28 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un boost de 104 utilisateurs réguliers de trottinettes électriques ou autres EDPM, et de 108 utilisateurs réguliers de moto/scooter.

2. Source : bilan 2021 de l'ONISR.

Contact Presse : agence Entre nous soit dit

Caroline Weill : 06 77 15 37 47 – cweill@entrenousoitdit.fr

Florine Liétin : 06 95 59 21 62 – flietin@entrenousoitdit.fr